

27 mai 2016 -17:29

Appartient à Conseil des ministres du 27 mai 2016

Convention entre la Belgique et le Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention entre la Belgique et le Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale.

L'avant-projet de loi porte assentiment aux actes internationaux suivants :

- la convention entre la Belgique et le Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Doha le 6 novembre 2007
- le protocole, fait à Doha le 22 mars 2015, modifiant la convention entre la Belgique et le Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Doha le 6 novembre 2007

La convention suit dans une large mesure le modèle de convention fiscale de l'OCDE. Le protocole remplace la disposition de la convention relative à l'échange de renseignements de manière à la rendre conforme au standard international actuellement reconnu en la matière.

La convention et le protocole seront prochainement soumis au parlement fédéral. S'agissant de traités mixtes, ils devront également être soumis aux parlements des Régions et des Communautés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>